



Père. Curatelle renforcée. Abus de faiblesse

Par **AMIPP**, le **08/12/2019** à **15:58**

Bonjour

Mon père est sous curatelle renforcée depuis quelques mois.

Il a 80 ans, parkinson et corps de Lewi.

Je suis curatrice. Ma sœur subrogée curatrice.

Quelques mois après le décès de ma mère en 2011, une femme a commencé à "tourner" autour de mon père, a tout fait pour l'éloigner de ses filles et de ses petits enfants.

Il a quelques économies...

Elle s'est installée chez lui pendant à peu près 2 ans. Elle a aujourd'hui son propre logement. Suite à plusieurs différends avec mon père.

Mais elle a toujours cette influence sur lui et abuse de sa faiblesse.

Il fait aujourd'hui appel de la décision du juge des tutelles, poussé par cette personne et aidé d'un avocat qui commence à m'envoyer des factures (la 1ère pour 2160€). Je n'ai pas été avisée des frais que l'intervention de cet avocat pouvaient engendrer.

Concernant cette procédure en appel je viens d'apprendre qu'une personne au moins a adressé un courrier au juge expliquant que je ne dois plus être curatrice.

Je ne connais pas cette personne, elle ne me connaît pas.

Je tiens la juge informée des différents faits. J'ai signifié, à plusieurs reprises, mon inquiétude au sujet de ce que je considère comme de l'abus de faiblesse. Mais sur ce point je n'ai aucune aide et ne sais où en demander.

Donc aujourd'hui je souhaiterais un conseil sur les moyens que je pourrais avoir pour éloigner cette personne et surtout que la situation ne devienne pas pire. Et pour moi et pour mon père.

Merci de votre attention.